

Formations 2012

Contexte	<p>La loi de 2005 qui reconnaît réglementairement le handicap psychique vient entériner et renforcer une évolution antérieure du rapport entre la maladie mentale et la société. Cette reconnaissance va produire encore des effets importants dans le champ social et médico-social, du fait de la présence croissante de ces publics dans ses services et établissements.</p> <p>Cette évolution se traduit par la création de services ou établissements spécifiques (SAVS, ESAT...); elle interroge les modalités d'intervention des professionnels des structures existantes ; et elle met au premier plan les modalités de travail entre les professionnels des différents champs, du sanitaire, du social et médico-social.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Comprendre les enjeux sociétaux et institutionnels de la reconnaissance légale du handicap psy-chique ; - Identifier certaines caractéristiques de ces publics, et de leur problématique psychique ; - Repérer des modes d'organisation et d'inter-vention professionnelles pertinents pour ces publics.
Contenu	<p>Au cours de la formation sont abordés les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaissance des publics : des concepts et notions issus de la psychiatrie et de la psychopathologie ; - Abords de la psychose ; - Parole et communication ; - Vie quotidienne comme support pour comprendre les difficultés des usagers ; - Outils et méthodes de travail des professionnels avec ces publics : de la pertinence du contrat ; la notion de projet, le rapport au temps ; - La question du corps et les problèmes de santé ; - Limites des interventions et le partenariat.
Public	Ensemble des professionnels
Date	5 & 12 mars 2012 OU 12 & 19 novembre 2012
Référent	Jean-Yves Broudic
Coût	400 € pour une durée de 12 heures
Lieu	CREAI de Bretagne - 2 B rue du Pâtis Tatelin –35700 RENNES



Bulletin d'inscription



Bulletin à retourner **au plus tard 1 mois avant le début de la formation** à :

CREAI de Bretagne - 2 B, Rue du Pâtis Tatelin - 35700 RENNES - Fax. 02.99.63.41.87

N° d'enregistrement formation professionnelle : 53.35.01613.35

Nom de la structure : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Participants :

NOM	Prénom	Fonction
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

Une convention de formation vous sera adressée avant le début de la formation.

A l'issue de la formation, des attestations de présence et de formation seront délivrées aux participants.

Intitulé de la formation : Intervention auprès des personnes en situation de handicap psychique - N°7

Dates (au choix) : 5 & 12 mars 2012
 12 & 19 novembre 2012

Coût : 400,00 € X _____ nombre de personnes Coût total : _____ €

Règlement (à l'ordre du CREAi de Bretagne) :

par chèque ci-joint par virement sur facture

DOMICILIATION BANCAIRE : Crédit Mutuel de Bretagne - Agence de Rennes Maurepas

CODE BANQUE : 15589 **CODE GUICHET** : 35 197 **N° de compte** : 01229392143 **CLE RIB** : 43

NB : seules les inscriptions accompagnées du règlement ou de l'avis d'engagement administratif seront retenues, par ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles.

Annulation :

Si le nombre d'inscriptions est insuffisant, le CREAi de Bretagne se réserve le droit de reporter ou d'annuler la formation quinze jours avant la date prévue de déroulement.

Seule une annulation signifiée à l'adresse du CREAi de Bretagne par écrit 15 jours avant le début de la formation entraînera le remboursement des sommes versées déduction faite de 20 €. par participant (frais administratif et de dossier). Après cette date, les demandes d'annulation ne seront plus prises en compte, le montant des frais d'inscription restera dû.

Date :

Signature du Directeur,

Cachet de l'établissement